
Adresse des administrateurs du département de la Vendée annonçant la découverte de 59.000 livres en or chez le noble La Douèpe-Biffardièrre, exécuté, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des administrateurs du département de la Vendée annonçant la découverte de 59.000 livres en or chez le noble La Douèpe-Biffardièrre, exécuté, lors de la séance du 27 frimaire an II (17 décembre 1793). In: Tome LXXXI - Du 16 frimaire au 29 frimaire an II (6 décembre au 19 décembre 1793) pp. 592-593;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_81_1_38889_t1_0592_0000_6;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

« Tridi (*sic*), 21 brumaire, l'an II de la République, une et indivisible (1).

« Tu es sans doute depuis longtemps inquiet sur mon sort, père tendre et chéri; mais rassure-toi, ton fils jouit toujours d'une santé parfaite quoi qu'il soit accablé de fatigues. Depuis un mois il couche au bivouac dans les haies de Maroilles, pays aux bons fromages; depuis un mois il est en face de l'ennemi qui occupe la forêt de Mormale; le poste honorable qu'il défend, puisque le sort de Landrecies dépend du temps que le poste de Maroilles sera à la République, l'engage et lui donne un nouveau zèle pour supporter les fatigues qu'il endure, car quoi de plus dur que d'être chaque jour au bel air dans une prairie, dans l'eau jusqu'à la cheville du pied; mais le bien de la patrie l'exige, il faut s'y conformer. Puissent mes fatigues n'être point vaines et puisse la liberté fixer à jamais malgré le despotisme, son séjour dans la France! Tels sont et tels seront toujours les vœux que mon cœur adressera à l'Être suprême, non pas à celui qu'un fanatique imposteur nous représentait sous un triple emblème, et ne formant cependant qu'un seul quoiqu'il assurât qu'ils fussent trois. Il est temps que les préjugés et les vieilles erreurs cèdent la place à la vérité et à la raison. Il est temps que la divinité qu'on outrageait en osant la dépendre sous mille formes différentes reçoive de l'homme, rendu à l'état primitif de nature un hommage pur, simple et le seul qui lui convienne. Qu'ils étaient audacieux ces hommes qui osaient concentrer dans un édifice de pierre la demeure du modérateur de l'univers, comme s'il pouvait en avoir une autre que le cœur de l'homme juste. Oui, c'est là que cet Être suprême se plaît à habiter et à s'entretenir avec celui qui n'a point étouffé en lui ce flambeau que la nature donne à chaque individu. O état de nature! (*sic*). Pourquoi les hommes t'ont-ils abandonné pour suivre mille prestiges et mille préjugés, toi seul pouvais les conduire au bonheur suprême et leur faire goûter cette félicité à laquelle va parvenir le Français régénéré. Qu'il m'a été agréable de voir la Convention saper d'une main hardie et forte le temple du fanatisme et élever sur ses ruines un Panthéon à toutes les vertus civiles et sociales. Une telle conduite me rassure sur le sort de la République et j'ose espérer que la philosophie et les lumières répandues à grands flots sur son sol feront ce que les armes ne pourraient achever; et quel que soit le sort de la guerre actuelle la liberté trouvera un asile sûr et stable au milieu des Français.

« Adieu, père tendre, adieu, et crois que ton fils se fera toujours un devoir de t'aimer et de te chérir.

« Aristide-François QUATRESOLS,
soldat républicain.

« Embrasses pour moi celle qui daigna prendre soin en quelque partie de ma jeunesse et qui m'adopta pour son fils.

« Sous peu le capitaine Taveau ira à Paris, il passera par Charmenray où il verra le citoyen Bejot car il n'a reçu aucune nouvelle de la remise que tu avais fait faire à ce dernier pour ce que mon capitaine m'avait avancé.

« Tesnier a dû recevoir mon certificat de vie.
« Vive la République! »

(1) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

Le citoyen Frison, procureur de la commune de la Fère, district de Chauny, écrit à la Convention nationale que dans cette commune le fanatisme est anéanti, et que les prêtres se sont empressés d'abjurer leurs erreurs; quelques-uns ont fait remise de leurs pensions; les églises sont fermées et leur dépouille envoyée au district, qui la fait passer à la trésorerie nationale.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

La commune de La Fère, département de l'Aisne, écrit qu'elle vient de terrasser le fanatisme et de fermer toutes les églises, dont les dépouilles ont été envoyées au district pour les faire passer à la trésorerie nationale. La commune ne connaît plus d'autre culte que celui de la raison. Les ci-devant nobles sont arrêtés, et tous les sans-culottes ne forment plus qu'une même famille de républicains, qui vouent tous à l'exécration la horde des tyrans et des fédéralistes, et qui sont prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour défendre la Constitution.

Mention honorable.

Les administrateurs du département de la Vendée écrivent que le rebelle la Douépe-Biffardière, ci-devant noble, avant de tomber sous le glaive de la loi a confié un écrit qui indiquait des dépôts de numéraire, avec lequel il a été recouvré 59,000 livres en or, et une certaine quantité d'argenterie, qu'ils ont remis chez le payeur général.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (3).

Suit la lettre des administrateurs du département de la Vendée (4).

Les administrateurs du département de la Vendée, à la Convention nationale.

Fontenay-le-Peuple, le 18 frimaire, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Un grand coupable, Ladouépe-Biffardière, de la caste des ci-devant privilégiés, qui habitait la commune de Sainte-Gemme-des-Bruyères, district de La Chataigneraye, est tombé sous le glaive de la loi. Avant de mourir, il a confié un écrit à son confesseur qui indiquait qu'il avait déposé un numéraire considérable à divers citoyens. Cet écrit nous ayant été remis, l'un de nous a été nommé pour aller recouvrer les fonds, et il est parvenu à faire remettre 59,000 livres en or, et une certaine quantité d'argenterie. Le tout a été apporté hier soir à notre administration; de suite nous l'avons fait

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 287.

(2) Second supplément au Bulletin de la Convention de la séance du 28 frimaire an II (mercredi 18 décembre 1793).

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 287.

(4) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

déposer chez le payeur général, et incessamment nous en ferons l'envoi à la trésorerie nationale.

« Salut et fraternité.

J.-G. GALLOT, pour le président; Jean-M. COUGNAUD, secrétaire général. »

Le conseil général de la commune de Foix mande que le peuple de cette commune reconnaît maintenant que l'état républicain, qu'il chérit, est incompatible avec la superstition; qu'en conséquence ils font passer les signes du culte, montant à 56 livres trois quarts 2 onces d'argenterie, et à 40 livres demi-quart de galons d'or et d'argent.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du conseil général de la commune de Foix (2).

Le conseil général de la commune de Foix, en permanence, au Président de la Convention nationale.

Foix, ce 16 frimaire, an II de la République.

« Citoyen Président,

« Le peuple ouvre enfin les yeux; après dix-huit siècles d'aveuglement, la raison, toujours enveloppée dans l'hypocrisie et l'imposture, commence à colorer de ses rayons éclatants la terre sacrée de la liberté. Le tyran dévoilé, ses attributs avec l'orgueil qui les environnait bannis à perpétuité, la vérité est plus puissante qu'eux, que la gente calotine plus funeste encore que toute leur puissance, avoue ingénument sa complicité, et qu'elle échappe par une bonne foi tardive au supplice qu'elle mérite, c'est bien son affaire. Mais l'intérêt et le bonheur du peuple consistent à se passer de cette branche cadarde de la plus monstrueuse coalition. Le peuple de Foix connaît maintenant que l'état républicain qu'il adore est incompatible avec la superstition, il nous charge de vous faire offrir de tous les attributs du luxe calotin, pour que vos mains habiles lui donnent une autre forme, une autre destination; tous les signes extérieurs du culte catholique ont été par nous enlevés, sur l'invitation de notre Société populaire, tout le monde applaudit à cette opération et nous charge de vous faire passer une caisse adressée à la Convention nationale, contenant, savoir : 56 livres 3/4 2 onces d'argenterie;

« Galons en or ou en argent, 40 livres demi 1/4

« Salut et fraternité.

(Suivent 14 signatures.)

La commune de Ferney-Voltaire écrit que l'on ne jugera pas de son zèle et de son civisme par la modicité du don de l'argenterie qui était dans leur ci-devant église, que feu Voltaire avait dédiée à Dieu seul, mais que, pour suppléer à cette modicité, les citoyens ont fait un don

de 1,269 livres en assignats, 6 médailles en argent, 2 paires de boucles d'argent et une petite pièce d'or. Elle annonce que leur curé a remis volontairement ses lettres de prêtrise, qui ont été brûlées.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de la commune de Ferney-Voltaire (2).

Ferney-Voltaire le 17 frimaire, an II de la République française une indivisible et démocratique, Liberté Égalité.

« Citoyen Président,

« La commune de Ferney-Voltaire, envoie aux représentants de la nation française le denier de la veuve; nous espérons que vous ne jugerez pas de notre zèle, de notre patriotisme, et de notre civisme, par la modicité d'argenterie qui était dans la ci-devant église de ce lieu, que feu Voltaire, fondateur de cette colonie, avait rebâtie et dédiée à Dieu seul, et qu'il ne s'était pas plu à enrichir. Pour suppléer à cette médiocrité, les citoyens d'ici ont fait un don de 1,269 livres en assignats, 6 médailles en argent de plusieurs grandeurs, 2 paires de boucles d'argent, et une petite pièce d'or, que nous joignons ici.

« Le curé de Ferney a remis volontairement en nos mains, ses lettres de prêtrise, avec prière de les brûler, ce que nous avons fait avant-hier dans notre brave Société de sans-culottes; nous avons fermé l'ancienne église, ôté les croix, etc. L'amour de la patrie, la soumission aux décrets des représentants du peuple, et la morale, voilà la religion qui sera prêchée dans la colonie fondée par celui qui, un des premiers, osa dire :

« Nos prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense; « Notre crédulité fait leur seule science.

Vive la nation, vive la République, vive la Montagne!

(Suivent 8 signatures.)

Les corps administratifs de la commune de Beaucaire écrivent qu'en sortant des cachots de la tyrannie, leurs premiers regards se tournent vers la Montagne de la Convention nationale, qui a écrasé les auteurs de leurs tourments et les auteurs des complots criminels qui voulaient anéantir la souveraineté du peuple français; donnent leur adhésion aux décrets émanés de la Convention nationale depuis le 31 mai, et invitent les représentants à rester sur le sommet de la Montagne jusqu'à ce que les orages conjurés contre elle aient été entièrement dissipés.

Insertion au « Bulletin » (3).

Suit l'adresse des corps administratifs de la commune de Beaucaire (4).

Représentants du peuple,

« Nous sortons des cachots de la tyrannie, et nos premiers regards se tournent vers la

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(2) Archives nationales, carton C 284, dossier 816.

(3) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(4) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.

(1) Procès-verbaux de la Convention, t. 27, p. 288.

(2) Archives nationales, carton C 285, dossier 825.